

PROCESSION AUTORISÉE

Nous lisons dans l'*Autorité* :

Paris a eu, à l'occasion du bal de l'Internat, le spectacle d'une procession autorisée.

Seulement, il s'agissait d'une procession d'un caractère monstrueusement sacrilège.

Ah ! quand la jeunesse d'aujourd'hui, nourrie de la laïcisation, s'amuse, elle fait les choses selon tous les principes qu'elle a reçus sous l'égide de l'*alma Mater* athée, libre-penseuse et surtout anticatholique.

Pour célébrer leur admission dans le corps médical, les jeunes internes n'avaient rien trouvé de mieux que de s'affubler de costumes ecclésiastiques. C'est déguisés en évêques, en prêtres, en moines et même en cardinaux, qu'ils se rendirent processionnellement de l'église Saint-Séverin au bal Bullier. Parmi les figurants se trouvaient des bedeaux, des chantres et des enfants de chœur, et l'on peut se faire une idée des psalmodies qu'entonnèrent ces chanteurs.

A l'angle du boulevard Saint-Germain, la première procession en rencontre une seconde, composée de moines portant des flambeaux et des rosaires.

Après cette jonction, les cacophonies, mêlées aux hurlements les plus impies, se firent entendre, au grand scandale de la population. Quant aux bannières, elles étaient à ce point obscènes, qu'on n'avait pas osé les déployer avant l'arrivée au bal Bullier.

Là, seulement, les voiles tombèrent.

Ce spectacle arrache ce cri à un de nos confrères :

« Ah ! ce fut quelque chose de gai ! les sergents de ville, eux-mêmes, ne s'étaient jamais tant amusés. Et nous renouons en en faire la description pour des raisons multiples. Il faut le voir pour y croire. »

Quant au bal qui suivit cette mascarade sacrilège, nos lecteurs nous sauront gré de n'en pas parler.

Ce fut le dernier mot de l'indécence et de l'obscénité.

Le bal des Quatre-z-Arts, qui fut interdit, était une fleur d'innocence, comparé à ce que fut l'ignoble orgie du bal de l'Internat.

Voilà donc sous quels patrons les jeunes internes font leur entrée dans le monde médical. Ils vont avoir à soigner des femmes et des enfants du peuple, et c'est sous la protection de l'instruction qu'ils viennent de recevoir au bal Bullier qu'ils procéderont à l'exercice de l'art qui exige le plus de délicatesse, le plus de tact, le plus de discrétion. Plus tard, c'est l'honneur des familles, c'est la vertu des femmes, la pudeur et la chasteté des enfants, qu'ils auront entre les mains. En vérité, ils sont bien préparés au rôle qu'ils sont appelés à remplir, à la mission, véritable sacerdoce, qui va leur incomber dans la société !

Il faut vivre sous la République actuelle pour assister à pareil spectacle, car les fauteurs de sacrilège qui ont offert un scandale si épouvantable au public, savaient parfaitement qu'ils pouvaient impunément s'y livrer, sous

l'œil attendri et bienveillant de l'administration.

Ils ne se sont pas trompés, et leur conviction n'a été déçue par aucune tracasserie, par aucun empêchement.

C'est aux processions religieuses que le gouvernement réserve ses rigueurs.

Les processions sacrilèges sont autorisées ; elles sont même protégées et encouragées.

P. DE L.

À Propos de Vacher, le Tueur de Bergères

Il faudrait, dit le *Gascon*, bien mal connaître généralement de nos esprits pour s'imaginer qu'à l'effigie de son nom on exploiter le nom de Vacher, l'assassin des Bergères, qu'on viendrait d'arrêter par hasard et qu'on le feroit exploiter.

Vacher a été tué chez les Filles Marées, et il est tout naturel, dans un certain nombre, qu'on profite de cette circonstance pour le représenter comme le plus grand apôtre de l'arrondissement congréganiste.

On ne dira pas, après un tel fait, qu'il fut un excellent soldat, qu'il eût de très bonnes notes au régiment, malgré que dans son uniforme l'œil eût vu comme un garçon timide et effrayé de la tenue de la promotion, qu'un officier du service militaire, par ignorance d'homme, il eût été jugé deux fois dans la vie, qu'il était devenu fou, qu'il avait été renfermé dans un asile d'aliénés, ou qu'il aurait été malade et que sa situation était à la hauteur des autres législateurs civilisés.

Il aurait de la peine, en glissant au feu, qui est évident ; il sort de chez les congréganistes, on plaide sa responsabilité. Mais c'est faire à son plaisir trop d'honneur que de les faire.

COURRIER DES CHAMBRES

MARSEILLE. — Ouverture de la session. Séance de l'ordre du jour. Le Sénat s'ajourne à vendredi.

PARIS. — La Chambre vote le projet relatif au rachat des chemins de fer. Elle décide ensuite la discussion du projet relatif au rachat de la gare d'Orléans au quel d'Orléans.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

On apprendra la mort de M. le Marquis Agnès de la Courville, commandant général des Deux-Sèvres, décédé à La Rochelle.

L'homme de l'orphelinat de la Préfecture de Valenciennes a été tué par le capitaine de Lyon-Marseille, au passage à niveau de l'Escaut.

D'après une dépêche de M. M. Millon-Lacroix, député des Landes, aurait été gravement frappé à la suite d'une élection publique.

On annonce que l'affaire du procès de l'École de la Charité vient d'être inscrite au rôle de la 7^e Chambre de la Cour, à la date du vendredi 28 novembre.

Sont nommés généraux de brigade, les commandants Maréchal, Maney, Poirier, Bouchard, Noël, Boyer, de Geyer, d'Orléans, Duvall et Laguerre.

Un universitaire de talent, républicain.